

The background features abstract geometric shapes in various shades of blue and green, primarily concentrated on the right side of the page. The shapes are overlapping and create a dynamic, modern aesthetic.

16 septembre 2023

REUNION DE RENTREE
COLLEGE SAINT EXUPERY
VELIZY VILLACOUBLAY

La classe de 3^{ème}

Classe d'orientation et d'affectation

- ▶ **Janvier** : - Réunion d'information orientation avec Mme Metzger, Psy-En
- Forum des métiers samedi 21 janvier 2023
- A partir du mois de janvier, portes ouvertes des lycées du bassin de Versailles
- ▶ **Mars** : Conseil de classe du 2^{ème} trimestre => Vœux d'orientation des familles et avis du conseil de classe
- ▶ **Avril** : Réunion d'information avec les proviseurs des lycées du bassin de Versailles.
- ▶ **Avril-Mai** : Vœux d'affectation en lycée
- ▶ **Début juin** : Conseil de classe du 3^{ème} trimestre > Vœux d'orientation des familles et décision du conseil de classe
- ▶ **Fin juin** : Résultats des affectations dans les lycées
- ▶ **Début juillet** : Inscription dans les lycées

La PsyEn - Conseillère d'Orientation

Emmanuelle METZGER – Psychologue de l'Éducation Nationale

Éducation, Développement et conseil en Orientation scolaire et professionnelle



Présente au collège SAINT EXUPÉRY

- LUNDI MATIN
- JEUDI APRES-MIDI

Les rendez-vous se prennent au bureau de la vie scolaire.

L'élève peut venir seul ou accompagné de sa famille.

Bureau situé à l'aile D, salle 23 – à côté du CDI

Missions de la Psy EN

- Aider les élèves à identifier leurs aptitudes et leurs intérêts.
- Accompagner les élèves pour définir leur parcours d'orientation.
- Proposer un temps d'écoute et une aide en cas de difficulté (personnelle, scolaire...).
- Intervenir de façon collective lors de séances ou d'ateliers en classe.

La Psy EN peut également vous recevoir au **CIO de Versailles-Saint-Cyr le MARDI APRES-MIDI.**

12 Rue Victor Hugo, 78210 Saint-Cyr-l'École

Tel : 01 30 58 58 98

Courriel : cio-versailles-saint-cyr@ac-versailles.fr

Le CIO de Versailles-Saint-Cyr

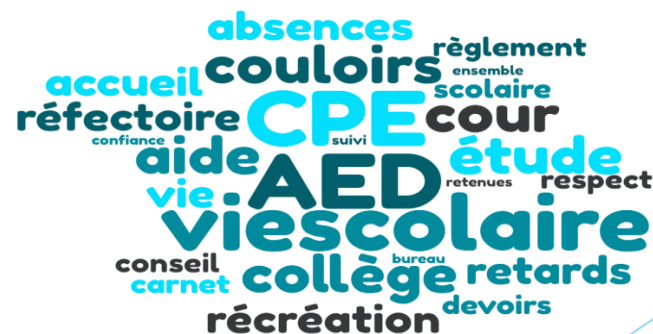
est ouvert au public :

- Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h en période scolaire et durant les congés scolaires.
- Le samedi de 9h à 12h en période scolaire.

La Vie Scolaire

▶ L'équipe vie scolaire:

- ▶ 1 CPE
- ▶ 6 assistants d'éducation
- ▶ 1 assistante pédagogique



Horaires

▶ MATIN

▶ 7h53 : ouverture du collège **Retard si élève arrive dans le hall après la 1^{ère} sonnerie**

▶ M1. 8h10-9h05: début des cours **8h05** 

▶ M2. 9H10-10h05 **9h05**

▶ **10h05-10h20: Récréation**


▶ M3. 10h25-11H20

▶ M4. 11H25-12H20

▶ **11h25 : début du restaurant scolaire. 1^{er} service**

▶ **12h20 : 2^{ème} service.**

▶ APRES-MIDI

▶ S1. 13h-13H55  **Retard 12h55**

▶ S2. 14H-14H55 **13h55**

▶ **14h55-15h10: récréation**

▶ S3. 15h15-16H10

▶ S4. 16H15-17H10

▶ S5. 17H15-18H10 => Section Volley



*Les élèves se rangent dans la cour en début de
demi-journée et après les récréations.*



Le carnet de liaison

- « Passeport » de l'élève, il doit toujours l'avoir avec lui !
- Les carnets doivent être obligatoirement complétés et signés !
- Outil incontournable de liaison entre la famille et le collège

Vérifier régulièrement la partie correspondance
=
tout comme NEO - Pronote

Le carnet de liaison est demandé pour entrer et sortir du collège.
En cas de non présentation l'élève restera 1 heure de plus et fera ses devoirs.

L'étude



- ▶ Lorsque les élèves n'ont pas cours (professeur absent, EDT), ils sont pris en charge dans une salle d'étude par les assistants d'éducation.
- ▶ Une charte définit les règles à suivre pendant ce temps.
- ▶ Les élèves doivent profiter de ce temps (prévu ou imprévu) pour s'avancer dans leur travail.

Absences et retards

En cas d'absence, rôle des parents :

- Prévenir le collège par téléphone le plus rapidement possible
- Effectuer la justification dans le carnet (par papier, mail à l'adresse de la vie scolaire ou Pronote)



**Les élèves ne seront jamais autorisés à sortir dans la journée si encore cours
(même avec un mot)**

**Il faut qu'un responsable légal se déplace au collège et
signe une **décharge** pour récupérer son enfant.**

Les retards :

Afin de favoriser la ponctualité des élèves :

4 retards → 1 heure de retenue

Retard entre 2 cours → 1 heure de retenue

- Pour justifier un retard : même démarche que pour les absences ou signer page retards dans le carnet (p.32).

Les absences cantine

- ▶ **Exceptionnellement** (*situation sanitaire, RDV médical, impératif familial*) vous pouvez rédiger une absence cantine pour que votre enfant ne mange pas à la cantine.
- ▶ Démarche à suivre :
- ↻ Sur papier libre : indiquer **nom et classe de votre enfant, attention à bien dater** (*en cas de doute sur l'authenticité de l'absence, nous appelons les parents pour vérification*) ou par mail à l'adresse de la Vie Scolaire.
- ↻ Votre enfant doit mettre cette absence dans la boîte aux lettres devant la vie scolaire **2 jours avant ou mail envoyé (48h en avance)**



- ▶ Sur l'espace So'Happy vous pouvez annuler un repas
- ▶ mais cela ne donnera pas le droit à votre enfant de sortir du collège.



- ▶ Si votre enfant est demi-pensionnaire et que vous faites le choix qu'il ne mange pas un ou
- ▶ plusieurs jours par semaine, il faut rédiger un mot ou un mail à l'attention de la Vie Scolaire
- ▶ (*ex : en indiquant que vous souhaitez que votre enfant ne mange pas à la cantine le mardi et le vendredi en semaine B*).

Tenues vestimentaires

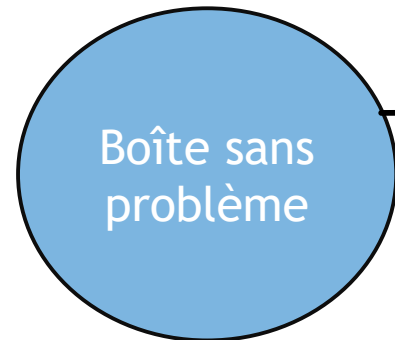
- ▶ Attention aux tenues de vos enfants pour venir au collège
- ▶ Nous n'autorisons pas (*cf Charte Vestimentaire*):
 - ▶ - *vêtement déchiré*
 - ▶ - *t-shirt avec message déplacé*
 - ▶ - *sac à main*
 - ▶ - *claquettes*

Problème entre camarades

En cas de difficulté avec des camarades ou de doute, merci d'informer l'établissement afin de prendre des mesures à l'interne (*vigilance, punition, contact des familles...*).

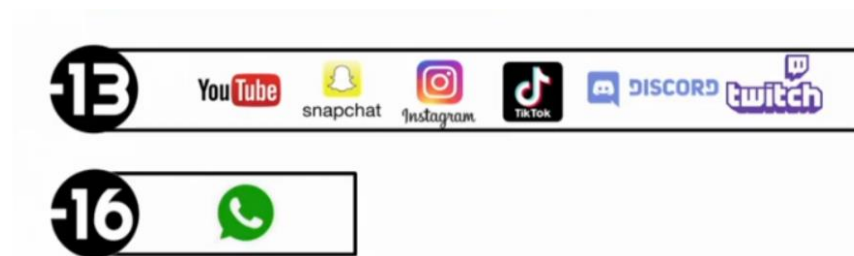
Ne pas agir directement (*en interpellant les élèves*) au risque d'empirer la situation.

Les élèves peuvent déposer un papier pour expliquer leur problème et qu'il soit pris en charge :





Problèmes liés à une absence de contrôle des réseaux sociaux



- ↗ Des conflits entre élèves débutent et prennent de l'ampleur sur les réseaux sociaux
- ↗ Augmentation des plaintes de la part des parents
- ↗ Sur les réseaux sociaux, vos enfants peuvent être confrontés : aux insultes, menaces, à des contenus pornographiques et violents.. Vos enfants peuvent aussi y participer...
- ↗ Merci d'informer les équipes du collège si vous avez connaissance d'une information.
- ▶ (ex : *insulte sur un groupe whatsapp d'une classe, rumeur stories snapchat...*)

▶ CONSEIL : Installation d'une application de contrôle parental

▶ (ex : par les opérateurs, réglages Iphone/Android, par les applications – comme le « mode Connexion Famille » TikTok- , Xooloo, Family link...)

▶ <https://www.e-enfance.org/espace-contrôle-parental/>

Contacts



▶ Bureau Vie scolaire (assistants d'éducation) :

▶ vie-scolaire1.0780210e@ac-versailles.fr

▶ CPE :

▶ emmanuelle.halimi@ac-versailles.fr

▶ *Courriels disponibles sur le site internet dans la rubrique Vie Scolaire*

LE PROGRAMME PHARE programme de lutte contre le harcèlement scolaire

- Des équipes locales formées au repérage et à la prise en charge des situations
- Des ambassadeurs collégiens acteurs de la prévention et lanceurs d'alerte
- Des personnels , des parents et des partenaires sensibilisés.

Le harcèlement scolaire :

Un élève isolé du reste de la classe par un groupe d'élèves avec souvent un « leader négatif » (lui-même ayant pu être harcelé en primaire)

Un phénomène qui s'inscrit dans la durée : tous les jours des moqueries, ou des menaces

Un phénomène amplifié par les réseaux sociaux

LES PARENTS D'ÉLÈVES

- Conseil de classes (2 parents et 2 remplaçants) : être présent et faire un court résumé du conseil aux autres parents de la classe.
- Représentants des parents d'élèves pour les différentes instances
Adhérer à l'APEIVV, seule association de parents, actuellement, déclarée sur le collège
Se présenter aux élections (6 titulaires et 6 suppléants)
- L'élection des représentants de parents au CA se fera électroniquement du 09 au 13 octobre 2023, via Pronote,
- Participation à la vie de l'établissement (cross, forum des métiers, oraux de stage)

Quelques dates du premier trimestre

ARRET DES NOTES : 29 NOVEMBRE

CONSEILS DE CLASSE DU 4 AU 14 DECEMBRE

REUNION DE REMISE DES BULLETINS :

- MARDI 19 DECEMBRE POUR LES 5^{ème} / les 3^{ème}
- JEUDI 21 DECEMBRE POUR LES 6^{ème} / 4^{ème}

Autres dates

Forum des métiers : samedi 20 janvier 2024

Oral de stage : mercredi 7 février 2024

Cross du collège : mardi 30 avril 2024

LES DEMANDES DE BOURSE 2023-2024

Depuis le 1^{er} septembre, vous pouvez faire vos demandes en ligne de bourses de collège pour l'année scolaire 2023-2024. **Je vous invite d'abord à consulter le barème des bourses nationales ou à utiliser le simulateur de bourse à partir du site de l'éducation nationale (lien indiqué ci-dessous) pour connaître votre droit à la bourse ou pas.**

<https://calculateur-bourses.education.gouv.fr/cabs/api/v1/college/simulateur.html>

Si vous avez droit à la bourse, vous pouvez faire ensuite votre demande en ligne en vous connectant au [portail Scolarité-Services](#) jusqu'au jeudi 19 octobre 2023 inclus. Les montants annuels de la bourse suivant l'échelon sont indiqués sur le barème des bourses.

(Rappel : deux possibilités s'offrent à vous pour accéder à [Scolarité-Services](#) :

- *Se connecter avec votre compte [EduConnect](#) ;*
- *Se connecter avec FranceConnect : le bouton qui permet d'accéder aux services en ligne de l'Éducation nationale et d'autres services publics en utilisant votre compte [Impots.gouv.fr](#), ou votre compte de l'Assurance maladie ou l'identité numérique, ou Mobile Connect et moi, ou [msa.fr](#)).*